

Les unions, cossa donne ? (Yvon Deschamps)

Voilà une question qui se répète régulièrement et constamment. C'est aussi à cette question que je désire répondre. Pour Yvon Deschamps, ce que ça prenait dans la vie? « C'est un bon boss et une job steady »? C'est aussi à cela que visent les unions, à se donner un bon boss et une job steady.

Les travailleurs ont appris rapidement qu'il faut se solidariser pour humaniser et civiliser les rapports qui existent dans l'entreprise et pour améliorer leurs conditions de travail et de vie.

Dans l'enseignement, le syndicalisme existe depuis le 10 octobre 1919 par la fondation de l'Association du bien-être des instituteurs et institutrices de Montréal et suivi en 1936 par la fondation de l'Association catholique des institutrices rurales, par Laure Gaudreault.

Jusqu'en 1967, bien que les enseignants bénéficiaient d'un régime de retraite depuis les années 1800 et quelques (la huitième partie de la Loi de l'instruction publique), les conditions de travail étaient déterminées soit par contrat individuel pour les enseignants non syndiqués, soit par des négociations qui se faisaient employeur par employeur. La dernière convention signée par la Commission scolaire régionale Meilleur et l'Association des enseignants prévoyait quatre régimes de traitement. En plus de payer les enseignants selon leur scolarité et leur expérience, il y avait un régime pour les hommes laïcs, un pour les religieux, un pour les femmes et un pour les religieuses. Salaires différents selon la condition sociale.

Les syndicats et la solidarité entre les travailleurs sont de cette lutte contre la discrimination et pour la négociation de conditions de travail équitables, dont le fameux « À travail égal, salaire égal »? C'est dans ce mouvement qu'après une grève des enseignants, le gouvernement adoptait le 13 février 1967 le Bill 25 qui instaurait la négociation nationale qui aboutira à la première entente le 4 novembre 1969 où les conditions de travail sont peu à peu uniformisées.

Avant d'aller plus en détail dans l'étude de l'évolution des conditions de travail particulières des enseignants, disons que l'influence du mouvement syndical a déjà civilisé les rapports de certains employeurs qui donnent de bonnes conditions de travail pour éviter la syndicalisation de leurs employés (IBM, par exemple). Sous la même influence, l'État a promulgué des lois telle la Charte de droits et libertés qui, en interdisant la discrimination et en prévoyant le principe de travail égal, salaire égal, a fini par adopter des lois prévoyant l'équité salariale. Il a aussi adopté une loi sur les normes du travail qui intégrera des principes issus de la jurisprudence en matière disciplinaire, telle la progression des sanctions avant le congédiement et qui donnent le droit à tout travailleur ayant plus de 2 ans de service, le droit de faire examiner si la cessation d'emploi est pour une cause juste et suffisante.

À partir d'ici, je désire souligner la contribution du moteur de recherche Google qui m'a permis de trouver toutes les références historiques qui suivent.

Les rondes antérieures de négociations¹

Débuts du syndicalisme enseignant : 1936

- Avec Laure Gaudreault, à La Malbaie
- Deux demandes :
 - salaire minimum à 300 \$
 - retraite après 20 ans de service
- Négociations : entièrement locales
- Note : Localement, cela veut dire village par village, car il y avait alors une commission scolaire par village. Pour la fondation du SEHY, nous avons trouvé plusieurs conventions d'une dizaine de pages pour St-Joachim et Roxton Pond. Vers 1966, la convention de la Commission scolaire régionale Meilleur faisait une cinquantaine de pages dactylographiées 8 x 11.

Avant 1960, les enseignants du territoire de la ville de Granby étaient syndiqués avec la Fédération nationale des employés des corporations municipales et scolaires du Canada, devenue en 1963 la Fédération des employés municipaux et scolaires du Québec (FEMSQ) puis la Fédération indépendante des syndicats autonomes (FISA).

En 1960, il y a la formation du Syndicat des professeurs catholiques de Granby à Cowansville. C'est le Syndicat des professeurs du Comté de Missisquoi.

Après la formation des régionales, le syndicat deviendra l'Association catholique des enseignants de la régionale Meilleur.

LA PREMIÈRE NÉGOCIATION NATIONALE

DURÉE ET ACTIONS

- Dura 28 mois
- Grèves locales et démissions en bloc des enseignantes et des enseignants.

RÉSULTATS

ENTENTE

- Bill 25 (13 février 1967) - parité salariale entre hommes et femmes
- Acquisition des ratios élèves – enseignants (la commission devait embaucher tant d'enseignants selon le nombre d'élèves. Il n'y avait pas, cependant, de maximum d'élèves par groupe.)
- Dispositions pour les régions éloignées.

¹ Le texte qui suit est tiré de Rondes antérieures de négociations, produit par le Syndicat de l'enseignement de la région de Québec, www.serq.qc.ca et obtenu sur le Net suite à une recherche avec le moteur de recherche Google.

La Corporation des instituteurs et des institutrices catholiques (CIC) négociait à l'époque à une quarantaine de tables, pour 20 000 membres (le tiers de ses effectifs) répartis dans 300 commissions scolaires.

« Du côté du gouvernement, on sent le besoin de relier les dépenses salariales au budget afin d'éviter les dérapages comme celui qui découlait d'une sentence arbitrale du juge Blaise Fournier à propos de la rémunération du personnel enseignant de la Régionale du Golfe. (...) En conséquence, plus jamais le gouvernement n'acceptera l'arbitrage des salaires. À l'automne 1966, le nouveau gouvernement de l'Union nationale annonce un plafonnement généralisé des salaires, de même que l'instauration d'une politique salariale unique dans le secteur de l'éducation.

Une série de grèves éclate alors pour prendre fin brusquement en février 1967 avec l'adoption du Bill 25 qui force le retour au travail. (...) Le Bill 25 impose la négociation provinciale des salaires et, par ricochet, consent à plusieurs des revendications syndicales, telles l'uniformisation des salaires et l'élimination graduelle des disparités régionales et des discriminations salariales entre hommes et femmes. Le Bill 25 instaure une grille salariale uniforme comportant dix échelles fondées sur la scolarité et sur l'expérience. Historiquement, cela marque un progrès majeur.

En prévision des négociations, au début de 1968, le gouvernement de l'Union nationale charge Jacques Parizeau d'élaborer une politique salariale unique pour le secteur public. Puis, il tente de conclure des ententes avec divers groupes, en commençant par les fonctionnaires. Du côté syndical, la CSN, sous la conduite de Marcel Pepin, déclenche une grève stratégique des employées et employés de la Régie des alcools (RAQ) pour tenter de casser le modèle que le gouvernement tente d'imposer. (...)

Au terme de cette ronde fort tumultueuse, marquée par l'épisode de la « déclassification » et la stratégie douteuse des démissions massives dans l'enseignement, le gouvernement réussit à préserver l'essentiel de ses objectifs sur la rémunération. Pour y parvenir, toutefois, il doit concéder des avantages non négligeables au chapitre des conditions de travail, que ce soit en matière de sécurité d'emploi ou des ratios maître/élèves. »²

Note : Le qualificatif de « douteuse » quant aux démissions massives vient du fait qu'il fut difficile de faire réembaucher tous les démissionnaires.

2 Pierre Beaulne, De mémoire vive, <http://www.csq.qc.net/sites/1679/documents/education/p40-41.pdf>